



# AVA ASSURANCES

## SPÉCIALISTE DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

des professionnels

### DES CONTRATS ADAPTÉS

aux collaborateurs d'entreprise en déplacement professionnel, détachement ou expatriation dans le monde entier.

### AUX GARANTIES ESSENTIELLES



**ASSISTANCE  
RAPATRIEMENT**



**FRAIS  
MÉDICAUX**



**RESPONSABILITÉ  
CIVILE**



**INDIVIDUELLE  
ACCIDENT**



**BAGAGES**



**INCIDENT  
VOYAGE**

LORSQUE UNE ENTREPRISE ENVOIE UN COLLABORATEUR À L'ÉTRANGER, ELLE EST RESPONSABLE DE **SA SANTÉ** ET DE **SA SÉCURITÉ**. CELA S'APPELLE LE « **DUTY OF CARE** » ET IL ENGAGE LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DU DIRIGEANT.

## Les risques liés à la mobilité internationale des collaborateurs sont nombreux :



### ACCIDENT OU MALADIE

Nécessitant une **prise en charge médicale**, une **hospitalisation**, voire un **rapatriement sanitaire**.

Les frais médicaux à l'étranger sont bien souvent **plus élevés** qu'en France et faiblement pris en charge par le régime de frais de santé (Sécurité Sociale et complémentaire).

Au-delà de l'aspect financier, il en va de la **sécurité** et de la **santé** du salarié.



L'assuré accède au meilleur réseau de soins (hôpital international, médecin spécialiste...) en contactant l'assistance 24h/24.



### PERTE DE BAGAGE

La perte d'un bagage peut **perturber le bon déroulement** d'un déplacement professionnel, surtout s'il s'agit d'effets personnels ou d'un ordinateur portable.

Il en va de même pour les **incidents de voyage**, tel qu'un retard d'avion qui peut obliger le collaborateur à modifier son itinéraire et son planning.



Ces événements doivent être pris en charge afin d'indemniser l'assuré et rendre la poursuite de sa mission plus sereine.



### DOMMAGES AUX TIERS

À l'étranger, en cas de dommages corporels ou matériels engageant la responsabilité civile du collaborateur, les montants peuvent être **extrêmement importants**.



Il est recommandé de vérifier si le contrat Responsabilité Civile de l'entreprise couvre bien les dommages en dehors de la France ou si elle doit souscrire une assurance spécifique.



### DÉCÈS OU INVALIDITÉ

En cas d'accident à l'étranger, le contrat de prévoyance de l'entreprise intègre-t-il le versement d'indemnités au collaborateur ou à ses ayants droit à la suite d'un décès ou d'une invalidité.



Le capital accident définit à l'adhésion peut être fixé selon le profil de l'assuré (dirigeants, commerciaux...).



### ANNULATION DE VOYAGE

En cas de survenance d'un événement grave empêchant le départ du collaborateur (maladie, accident...), l'entreprise supportera **les frais d'annulation** (billet d'avion, hôtel...).



Le contrat rembourse les frais d'annulation facturés par le voyageur et restant à la charge de l'entreprise.



### RISQUES GÉOPOLITIQUES

Les risques sont **divers** comme l'enlèvement, le kidnapping-rançon, les troubles politiques, les conflits armés, les attaques terroristes, etc. sans oublier les risques sanitaires : épidémie, SRAS...



L'assureur organise l'évacuation du pays ou l'intervention de consultant spécialiste en gestion de crise.

AVA CONÇOIT DES OFFRES **UNIKES** ET **ADAPTÉES** POUR RÉPONDRE AUX DIFFÉRENTS BESOINS DES SALARIÉS EN MOBILITÉ INTERNATIONALE.



## COURTS SÉJOURS

Pour couvrir les collaborateurs en déplacement professionnel de courte durée, l'entreprise opte pour une **adhésion individuelle** (nominative) ou une **adhésion collective** (sans dénomination). Ces contrats incluent l'Assistance, la prise en charge des frais médicaux à l'étranger et la Responsabilité Civile vie privée.

## CONTRATS INDIVIDUELS

### CARTE SANTÉ BUSINESS

**Garanties essentielles** pour un déplacement professionnel de quelques jours

À partir de

**5€** / JOUR

### PLAN SANTÉ BUSINESS

**Package** dans le cadre d'un déplacement professionnel de plusieurs mois

À partir de

**95€** / MOIS

### AVA MISSION

**Multirisque annuelle** pour couvrir un **nombre illimité** de déplacements

À partir de

**62€** / AN

## CONTRATS COLLECTIFS

### AVA MISSION ENTREPRISE

**Multirisque annuelle** pour couvrir un **nombre illimité** de déplacements

À partir de

**70€** / AN

Les contrats **AVA Mission** et **AVA Mission Entreprise**, en véritable multirisques, couvrent également l'**annulation de voyage**, la **perte des bagages**, le **versement d'un capital** en cas de décès ou d'invalidité et une palette de services autour de la sécurité et de la protection du collaborateur, y compris en France.

## EXPATRIATION

Pour les séjours **de plus d'un an**, dans le cadre d'un détachement ou d'une expatriation, AVA propose **AVA EXPAT**, un package idéal pour partir sereinement.

Sa formule de base inclue de l'assistance rapatriement et la prise en charge à **100% des frais médicaux** suite à accident ou maladie inopinée.

De nombreuses options sont proposées pour une offre « **À la carte** »

- › Extension de la garantie frais médicaux aux soins dentaires, à l'optique, à la maternité et aux soins préventifs
- › La Responsabilité Civile vie privée
- › Le versement d'un capital en cas d'accident et le paiement d'indemnités journalières

## ET AUSSI...

- › **AVA INCOMING** pour couvrir les invités étrangers en séjour temporaire dans l'UE.
- › **AVA GROUPE** pour couvrir les groupes de plus de 15 personnes, voyageant ensemble (séminaires, voyage d'insertion, etc.)





# QUI SOMMES-NOUS ?

## Une équipe à votre écoute



Interlocuteur  
unique à votre  
écoute



Réseau  
d'assistance  
mondial



Sécurisé  
Paiement  
en ligne

Constituée d'une douzaine de collaborateurs, **AVA est une entreprise familiale et indépendante qui gère toute la vie du contrat** : conseil et information, aide à la souscription, traitement des adhésions et règlement des indemnités dues aux voyageurs.

## Une gamme complète

**AVA, ASSURANCE VOYAGE & ASSISTANCE**, propose depuis 1981 aux étudiants, aux particuliers, aux entreprises, via un réseau de partenaires distributeurs (courtiers, mutuelles et agents voyagistes) des contrats « **clés en main** » ou « **packages** » adaptés à leurs besoins.

CHIFFRES CLÉS

**38**  
ANS

Au service de nos partenaires

**2M**

D'assurés satisfaits

**800**

Courtiers d'assurance, mutuelles, acteurs du tourisme et professionnels de la mobilité qui nous font confiance

## LES POINTS FORTS D'AVA

- › Étude des **besoins de l'entreprise**, par l'intermédiaire éventuel d'un assureur conseil
- › **Partenariat historique** avec AIG, leader mondial de l'assurance de personnes
- › **Interlocuteur unique** pour l'entreprise et le collaborateur
- › **Contrats haut de gamme**, aux garanties inégalées adaptés aux risques professionnels
- › **Couverture mondiale** y compris USA / Canada pour les expatriés
- › Solutions **sur mesure** pour une offre à la carte : cybercriminalité, risque de guerre, kidnapping,...
- › **Souscription immédiate** sur [ava.fr](http://ava.fr), sans questionnaire médical préalable

## PORTAIL D'INFORMATION SANTÉ - SÉCURITÉ

En partenariat avec AIG, AVA met à disposition des entreprises et de leurs collaborateurs, le site d'information AIG Travel pour accéder à une large gamme d'informations :

- › **Des guides par pays**, contenant des informations détaillées telles que la situation politique, la culture, la santé, etc.
- › La **carte des risques sanitaires** mise à jour régulièrement
- › La liste des **prestataires médicaux** (hôpital, médecin, dentiste, etc.) par destination
- › Disponible sur mobile via une **application dédiée**.

